

Pôle Enfance de Thil

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs des Mercredis
2024-2026



Directeur : BENDOULA Sélim
Pôle Enfance
340 rue de la mairie
01120 Thil
Pole.enfance@thil.fr
Tél : 06 77 79 10 18
Tél : 06 60 30 67 32

SOMMAIRE

1 .Présentation

- a) Public accueilli
- b) Implantation géographique
- c) Infrastructures

2. Les intentions pédagogiques

- a) La Mairie
- b) Le Pôle enfance
- c) Les objectifs pédagogiques
- d) Les objectifs opérationnels

3. Organisation générale du centre

- a) Journée type
- b) La vie quotidienne
- c) L'animation

4. La place des enfants dans la structure

- a) Les règles de vie
- b) L'expression de l'enfant
- c) L'hygiène et le suivi sanitaire
- d) L'accueil d'un enfant en situation de handicap

5. Les différents moyens

A) Moyens humains

- a) L'équipe d'animation
- b) Les règles de vie des adultes
- c) Les modalités de fonctionnement de l'équipe
- d) Le rôle de l'équipe d'animation

B) Les moyens structurels et matériels

- a) Moyens structurels liés à l'animation
- b) Matériel pédagogique
- c) Moyens de transport

C) Les moyens mis en place pour assurer la sécurité des acteurs

D) Les moyens mis en place pour évaluer

6) les relations avec les familles

- a) avec les familles

1.Présentation de l'accueil de Loisirs

a) Public accueilli

Le centre de loisirs accueille des enfants âgés de 3 à 10 ans, qui habitent essentiellement la commune, issus de milieux socio-culturels variés. La capacité maximum d'enfants accueillis est de 16 pour les moins de 6 ans et 24 pour les plus de 6 ans.

b) Implantation.

La structure se situe à Thil, commune de l'Ain de 1300 habitants située sur le territoire de Communauté de communes Miribel Plateau (CCMP). L'ACM se trouve en zone rurale, avec en proximité immédiate des chemins, des champs à perte de vue.

2.Les intentions éducatives

a) La Mairie

L'accueil de Loisirs est né de la volonté de femmes et d'hommes convaincus de l'intérêt social et éducatif d'un ACM au sein de la collectivité. Elle souhaite développer le plaisir de vivre ensemble et d'être solidaire. De grandir en ouvrant sa vie à l'imagination, la création et l'étonnement, prendre des responsabilités, se préparer aux règles de la société...

b) Le Pôle Enfance

L'accueil collectif de mineurs est un lieu privilégié de l'éducation des enfants. Ce lieu permet la transmission de véritables valeurs comme le partage, la solidarité, le respect, la tolérance...Il développe la socialisation et contribue à l'épanouissement et au développement de l'enfant. Tout en assurant la sécurité et la continuité éducative des enfants, l'ACM doit permettre également la détente, le plaisir et le jeu.

c) Les objectifs pédagogiques

- Aider l'enfant à trouver ses repères dans la structure et sa place au sein du groupe : réaliser des jeux de pistes pour découvrir la structure, aménager et mettre en place des règles de vie pour instaurer un cadre rassurant.

- Aider les enfants à devenir autonome et responsable : responsabiliser l'enfant est indispensable pour tendre vers l'autonomie. L'objectif de l'équipe doit être d'amener l'enfant à l'autonomie, de l'accompagner et l'aider mais le laisser faire tant qu'il ne met pas en danger son intégrité.
- Sensibiliser les enfants à leur environnement et à sa protection dans la vie quotidienne afin d'en faire des adultes responsables et protecteurs de la planète.
- Aider les enfants à développer leur créativité et stimuler leur imagination à travers les différentes activités proposées.
- Respecter le choix de l'enfant : offrir à l'enfant le choix de faire ou de ne pas faire l'activité. Cependant, l'animateur veillera à être attentif à l'enfant s'il ne participe à aucune activité de façon répétitive.

- *Les objectifs opérationnels*

Pour répondre à nos objectifs pédagogiques, plusieurs thèmes seront mis en place, à savoir :

- Mise en place d'activités manuelles de création
- Mise en place d'ateliers artistiques tels que la danse, l'expression corporelle, le théâtre...
- Initiation à différents sports tels que le basket-ball, le floorball, le handball, le volley-ball, le kinball, la pétéka, cross...
- Mise en place d'ateliers découverte tels que la pêche, des sorties nature, des constructions de cabane, des sorties vélos....
- Sensibilisation sur l'alimentation en mettant en place des ateliers culinaires.

3. Organisation générale de notre accueil de loisirs

a) la journée type

HORAIRES	ACTIONS
8h00-9h30	Accueil des enfants : jeux de société, dessins, lectures...
9h15-9h30	Présentation de la journée
9h45-11h30	Activité
11h30-12h	Récréation , Temps informel
12h-13h	Repas
13h15-13h45	Temps calme, lecture, jeux de société pour les 6/10 ans
13h15-15h	Temps calme, sieste pour les 3/5 ans
14h-16h	Activité 6/10 ans
15h-16h	Activité 3/5 ans
16h	Récréation, temps informel
16h15	Goûter
16h30- 18h	Départ échelonné : jeux de société, dessins, lectures...

b) La vie quotidienne

Les animateurs doivent accompagner les enfants durant les différents temps de la vie quotidienne mais ne doivent en aucun cas effectuer les tâches à leur place. L'animateur doit être une personne rassurante, qui aide ou assiste si besoin en démontrant la façon de faire ou de s'y prendre. Il est primordial de laisser l'enfant faire, car c'est en faisant qu'on apprend le mieux. Le temps du repas aura lieu à la restauration scolaire de 12h à 13h. C'est repas froid tiré du sac de l'enfant. La nécessité de service s'apprécie au regard de la charge éducative, sociale et psychologique lié à l'obligation professionnelle du personnel de prendre les repas avec les publics considérés.

c) l'animation

Des temps d'activités sont prévus pour la mise en place d'animation. Les activités devront être variées et répondre aux thèmes proposés.

L'animation ne se fait pas uniquement durant les temps d'activités. En effet, chaque moment de la journée doit être animé (vie quotidienne). Je compte sur l'ensemble de l'équipe d'animation pour faire preuve d'originalité et d'imagination pour animer ces moments essentiels.

4 . La place des enfants dans la structure

a) les règles de vie

Afin que l'ACM se déroule dans de bonnes conditions, que la vie en collectivité soit possible, plusieurs règles de vie seront fixées, énoncées et expliquées avec les enfants lors de la première journée et régulièrement tout au long de l'année.

Cependant, certaines règles ne seront pas négociables ou modifiables, à savoir :

- Le respect
- La politesse
- La tolérance
- La non-violence
- la participation aux différentes tâches (ranger, débarrasser...)

b) L'expression des enfants

Afin de rendre les enfants acteurs de leurs après-midis récréatifs et de recueillir leur avis pour en tenir compte dans les activités et animations futures, nous multiplierons les moyens d'expression sur l'ACM.

Avant chaque goûter, un temps « Agora » sera mis en place pour favoriser l'expression de chacun et savoir si la journée s'est bien passée. L'agora peut se faire sous forme de jeu, et varier chaque mercredi. Une boîte à idée sera également à disposition.

Le pôle enfance compte sur l'ensemble des animateurs pour être à l'écoute des enfants.

c) L'hygiène et le suivi sanitaire

L'hygiène est un point essentiel pour assurer le bien-être et la santé de l'enfant.

Nous devons veiller à ce que le lieu d'accueil soit correctement rangé, propre...

Nous devons nous assurer de la bonne santé des enfants. Pour ce faire, nous disposons d'une salle qui fera office d'infirmerie ; celle-ci est équipée de deux trousse à pharmacie et d'un cahier d'infirmerie ; un animateur diplômé PSC1 est l'assistant sanitaire, il est en charge du suivi sanitaire (traitement, allergie, soins et suivi des soins...). L'équipe d'animation dispose

d'un classeur des fiches sanitaires qui permet d'avoir le suivi médical de chaque enfant.

d) L'accueil d'un enfant en situation de handicap

Il se peut que nous accueillions un enfant en situation de handicap. L'équipe d'animation assurera une vigilance particulière concernant le bien-être de l'enfant au sein de l'ACM. Nous devons organiser l'accueil et l'inclusion de l'enfant (contact avec la famille, réflexion sur les activités, la vie quotidienne).

5. Les différents moyens

A) les moyens humains

a) L'équipe d'animation

Elle est composée d'un directeur breveté d'état + BAFD, une animatrice BAFA, une animatrice CAP petite enfance et de 2 animateurs vacataires.

L'équipe a été organisée de manière à ce que les compétences de chacun soient complémentaires avec celles du reste de l'équipe. Le but étant de trouver une dynamique d'équipe afin que tout le monde trouve sa place. Le pôle enfance a composé l'équipe en veillant à la mixité fille/garçon.

b) Le rôle de l'équipe d'animation.

Le directeur/ La directrice adjointe

Il accomplit toutes les démarches administratives, tient à jour les dossiers et assure les relations avec l'administration, les familles et les autorités locales.

Il est garant de la sécurité physique et morale de son équipe d'animation ; il se tient à la disposition des familles et de l'organisateur (Mairie).

Il gère le budget et exerce un contrôle sur le travail de l'ensemble des animateurs.

Il est le coordinateur de l'équipe d'animation. Il veille à ce que toutes les activités pratiquées respectent les conditions de sécurité établies par la réglementation et joue le rôle formateur.

Il met en place et participe aux temps de régulation permettant à l'équipe de se situer vis à vis du projet pédagogique et d'y apporter des modifications et ajouts si nécessaire. En cas d'absence du directeur, la directrice adjointe prend en charge la direction et ses différentes missions.

L'animateur

Après avoir pris connaissance du projet pédagogique, il participera à son évolution. Les animateurs s'efforcent de prendre en considération les décisions prises lors des réunions en vue d'une meilleure organisation et du bon déroulement de l'accueil.

Ils s'engagent à fournir un travail d'équipe, proposent, élaborent des activités qui sont en accord avec le projet pédagogique.

L'animateur peut être tour à tour arbitre, participant, narrateur, observateur et/ou organisateur. Il peut donner à jouer, laisser jouer, faire jouer.

Le rôle de l'animateur auprès des enfants :

- Être à l'écoute de l'enfant
- Disponibilité
- Être force de proposition
- Capacité à s'adapter
- Respecter les enfants
- Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant

Auprès de l'équipe d'animation :

- Respecter ses collègues
- Communication
- Travailler en équipe et être à l'écoute
- Remise en question, auto-critique
- Respecter le travail de l'autre

B) les moyens structurels et matériels

a) Les moyens structurels liés à l'animation

Afin de pouvoir animer dans les meilleures conditions possibles, nous disposons de locaux mis à disposition :

- La salle périscolaire
- La salle de motricité
- L'ABCD
- Les espaces verts
- City stade

b) le matériel pédagogique

Nous disposons de matériel pédagogique afin de pouvoir réaliser nos activités. Le matériel pourra être complété si besoin par une commande (à la demande des animateurs). Des inventaires seront réalisés régulièrement.

c) Moyens de transport

La plupart des trajets se font, dans la mesure du possible, à pied. Il se peut que dans l'année, nous fissions appel à une société de transport pour une sortie hors de la commune.

C) Les moyens pour assurer la sécurité

L'école élémentaire et maternelle de Thil est un lieu sécurisé. En effet, elle est bien structurée et offre une sérénité et un calme du fait de sa situation géographique.

L'animateur surveille en permanence les enfants et minimise les risques (pas d'objets dangereux à portée de mains ou en vue des enfants).

Le cahier d'infirmier permet d'avoir une trace écrite des derniers soins effectués et donc d'avoir un suivi constant.

D) Moyens mis en place pour évaluer

Une réunion par semaine va nous permettre de voir si les objectifs sont atteints ou pas, à savoir :

- Les thèmes proposés sont-ils respectés ? Si non, pourquoi ?
- L'animation de la vie quotidienne
- La disponibilité des animateurs...

Cette réunion d'équipe nous permet aussi de préparer nos plannings, de faire des bilans de session, de gérer le matériel (inventaire, commande...).

6. Les relations avec les familles

a) avec les familles

Dans la mesure du possible, nous espérons intégrer les familles à la vie du centre afin de créer des moments chaleureux, de partage et de convivialité. Pour ce faire, différentes manifestations auront lieu au centre de loisirs :

- Exposition photos
- Fête de Noël
- Vernissage
- Spectacle
- Soirée jeux

Le Maire, Valérie Pompez

3.09.24

